

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Séance du 06 Juin 2024 – 18 heures 00*

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 11

N° 5

Objet : SUBVENTION KANTTU GOXOA – ACTION REPAS SOLIDAIRE

Présents

Mme MORICE – M BOIVIN – Mme DUHART – Mme CHAUFFARD  
Mme DEBARBIEUX – Mme DELQUE – Mme ZUGARRAMURDI  
Mme GONZALO – Mme LEDESMA - Mme TINAUD-NOUVIAN  
Mme FOURNIER-DULAC

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE  
Mme ALBISTUR à Mme DELQUE  
M ALVAREZ à Mme CHAUFFARD

Absents excusés

M BIVES-TOURON

Absents

Mme BIDART-LABROUSSE

***Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation***

Acte exécutoire  
Certifié conforme à l'original  
Par délégation, le Vice-Président

## N° 5 - SUBVENTION KANTTU GOXOA –ACTION REPAS SOLIDAIRE

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du centre communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Depuis décembre 2023, les bénévoles de l'association Kanttu goxoa et du Secours Catholique sont mobilisés pour organiser un repas hebdomadaire à destination des personnes sans abri. Ce repas est organisé dans les locaux du Secours Catholique, hors période d'ouverture du logement d'urgence « veille hivernale » (en raison de l'accueil quotidien au PAJ ces jours-là de 17h à 19h). Organisés dans un 1<sup>er</sup> temps le mercredi soir, les repas ont désormais lieu le mercredi midi.

Au regard du bilan positif de cette expérimentation, l'association Kanttu goxoa souhaite maintenir ce repas solidaire hebdomadaire et sollicite un soutien financier pour l'acquisition de denrées en compléments des dons reçus par d'autres structures.

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association Kanttu goxoa pour l'action « repas solidaire »

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- accorde une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association Kanttu goxoa pour l'action « repas solidaire »

### Adopté à l'unanimité

La Vice-Présidente du CCAS  
Nathalie MORICE

